

DELIBERATION N° 0 DE L'ASSEMBLEE DE CORSE

SEANCE DU

L'an , le , l'Assemblée de Corse, convoquée le , s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean-Guy TALAMONI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code général des collectivités territoriales, Titre II, Livre IV, IVème partie, et notamment l'article L. 1311-13,

VU le courrier de M. GUIDONI gérant de la société G.F.A. « FRATACCI » du 24 janvier 2018 sollicitant l'acquisition de la parcelle AE31 située dans la concession aéroportuaire de Bastia-Poretta,

VU le courrier de la CCI de Bastia et de la Haute-Corse du 28 mai 2018 acceptant le principe de la vente au profit de la Société G.F.A. « FRATACCI »,

VU l'évaluation de France Domaine du 23 octobre 2018 portant sur la parcelle AE31 située dans la concession aéroportuaire,

VU le courriel de M. Guidoni du 4 septembre 2018 acceptant l'offre de l'administration,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES AVIS de la Commission du Développement Economique, du Numérique, de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES AVIS de la Commission des Finances et de la Fiscalité,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE la cession de la parcelle agricole AE 31, située dans la concession aéroportuaire, en faveur de la société G.F.A. « FRATACCI » au prix conforme à l'évaluation de France Domaine, à savoir 1 092 euros. Celle-ci étant

située entre les parcelles de ladite société, elle ne comporte aucun intérêt pour la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Bastia et de la Haute Corse.

ARTICLE 2 :

AUTORISE Mme Lauda GUIDICELLI, Conseillère Exécutive, spécialement habilitée aux termes d'une délibération de l'Assemblée de Corse n° 18/191 AC du 28 juin 2018, à signer l'acte en la forme administrative.

ARTICLE 3 :

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité de Corse.

Ajaccio, le

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Jean-Guy TALAMONI